

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2003**

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, Maire
M. BUTTARD Eric, Mme LESIEUR Evelyne, MM.RAVIER Marc, BOCHET
Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel Adjoints.
Mmes BUFFAZ Bernadette, FAVIER Stéphanie.
MM. DALDOSSO Serge, DALLA COSTA René, GROS Joël, MEULE Bruno,
VARESANO José, VIARD Marcel.

Absents excusés :

Mme CHOMAZ Josiane (Procuration à Mme Evelyne LESIEUR)
Mme MACALUSO Claude (Procuration à M.Marc RAVIER)
Mme GROS Danielle (Procuration à M.Marc TOURNABIEN)
M. CANTIN Philippe (Procuration à M.Eric BUTTARD)

Absents :

M.VARESANO José

Secrétaire de séance :

M. RAVIER Marc

**1°) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil Municipal du
21 mai 2003.**

Aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Transformation poste agent administratif.

Monsieur le Maire propose de modifier un poste à mi-temps non pourvu en poste administratif à temps complet. En contrepartie le poste à temps complet de madame BARD, secrétaire de mairie, sera supprimé lors de son départ à la retraite.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

3°) Résiliation contrat de prêt du fond Forestier national.

Le reboisement en Mélèze au lieu dit la "Coche" à Montdenis n'ayant pas le rendement prévus, l'ONF propose de résilier la créance d'un montant de 53 989,83 F qui devait être payée par la commune sur les ventes de bois. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

4°) Approbation délibération de la régie électrique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la régie électrique et l'embauche de Thierry CARRAZ au poste d'agent stagiaire électricien.

5°) Approbation délibérations du CCAS.

Suite à la réunion du 3 juin 2003, quelques demandes ont été examinées et acceptées : demande de secours, renouvellement d'aide à tierce personne. Le versement des subventions à différentes associations pour 2003 est maintenu au niveau de 2002.

La convention entre la commune de St-Julien-Montdenis et l'association cantonale d'animation de St-Michel de Maurienne concernant l'accueil des enfants à partir de 4 ans au centre aéré " L'ETERLOU " pour les vacances 2003 est validée. La date du 12/10/03 a été retenue pour le repas des anciens.

Le conseil approuve à l'unanimité les positions du CCAS. Le maire demande à chacun des conseillers présents d'informer l'adjoint Marcel Bochet s'il avait connaissance d'une personne en difficulté.

6°) Maintien cabine téléphonique sur la commune.

Courrier de France Télécom concernant une très forte baisse de la fréquentation des cabines téléphoniques publiques (80% en moyenne). A ce jour, 4 cabines sont implantées sur la commune et France Télécom considère que cela ne correspond plus à l'usage et au besoin sur le terrain. Suite à cette baisse, 2 cabines vont être déposées.

- Cabine téléphonique n° 0365 Avenue de la Gare
- Cabine téléphonique n° 0470 Route du Claret

Il reste celle du chef lieu et celle de Villardclément. Celle du hameau de Montdenis ne sera pas réinstallée.

Le conseil est opposé à ces déposes.

7°) Déclassement d'une partie des chemins communaux : La Ruaz à Serpolière et la Petite Via.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur donne un avis favorable au déclassement.

Une servitude de passage pour le réseau d'assainissement sera établie sur la partie achetée par M. JOYEUX, montant de la vente des parties déclassées : 7,62 Euros/m².

Le conseil approuve à l'unanimité.

M. le Maire nous confirme que Mme DE SAIVRE donne son accord sur les conditions de cession du chemin communal inclus dans sa propriété.

8°) Vente parcelle à la ZAC Pré de Pâques

Courrier de Bertrand Distribution pour l'achat d'une parcelle sur la ZAC, afin d'y implanter un bâtiment d'une surface intérieure de 1500 M2 pour y installer la société Alpi-Cash.

L'activité de cette entreprise est la vente de produits alimentaires et non alimentaires destinés aux cafés, hôtels, restaurants, traiteurs, épiceries etc ...

L'accès de ce magasin étant réservé aux professionnels.

Le conseil, sur le principe, autorise M. le Maire à prendre contact avec les bureaux d'étude et architectes pour lancer le projet et démarrer les travaux sans tarder pour une ouverture à l'automne.

Surface nécessaire : 4000 m2 Prix : 7,62 Euros le m2.

9°) Taxe professionnelle unique « TPU » Avis de principe du conseil.

Suite à la réunion d'information du 16/06/03 M. le Maire souhaite connaître la position de principe du conseil sur la TPU.

Cette taxe serait prélevée par la Communauté de Commune, la commune quant à elle percevrait le produit des 3 autres taxes TH, FB, FNB en totalité (compris celle antérieurement perçus par la Communauté de Commune plus une attribution de compensation sur la taxe professionnelle arrêtée à l'année de la mise en place de cette TPU).

Après vote, le conseil se prononce favorablement sur le principe de la mise en place de cette taxe.

Certains conseillers ont fait connaître leur inquiétude sur une remise en cause de l'autorité des conseils municipaux.

10°) Compte-rendu des diverses commissions.

Commission Travaux et environnement du 14/06/03

Un courrier de la DDE, concernant le projet d'aménagement Rue de la Croix Blanche, demande au conseil de définir quelques points de détails pour finaliser le projet.

a) Voirie

a) Sur le mur de soutènement côté école maternelle, le garde corps sera normalisé, la DDE proposera des modèles.

b) Proposition de placer un îlot central au carrefour pour mieux canaliser les voitures à l'intersection.

c) Autour de la chapelle une partie du sol sera engazonné avec une partie de stationnement réalisé en caillebotis béton ou plastic situé sur le bord de la voie de contournement avec bordure A2 à chanfrein. Les extrémités du plateau seront traités, le plateau sur toute sa longueur ne semble pas adapté pour la sécurité. Les ralentisseurs feraient meilleur usage et les trottoirs seraient à la bonne hauteur par rapport à la chaussée.

Sur les autres points, aucune remarque n'a été formulée.

Visite au hameau de Montdenis :

M. Daniel AMEVET étant absent lors de cette réunion pour raison personnel, il a listé un nombre de travaux à traiter.

Village église : Enrobé à reprendre depuis le RD jusqu'à la place, à prévoir au budget 2004. Avant ces travaux, boucher les nids de poule.

Encombrants : information pour sensibiliser la population au nettoyage des matériaux et engins entreposés et visibles des chemins et routes.

Entretien général autour des bâtiments publics (église, chapelle, cimetière etc...)
Containers végétaux à vider régulièrement et installer un panneau qui informe que ce container n'est pas prévu pour les ordures ménagères.

Une piste a été ouverte sans autorisation de la commune, cette piste passe sur des terrains privés et communaux.

Un parking sera réalisé au-dessus du cimetière.

La demande d'un habitant du hameau concernant des infiltrations dans le sous-sol de son habitation ne peut être traité par la commune mais par le propriétaire.

La commission demandera à la DDE d'entretenir le caniveau régulièrement.

Entretien des fontaines et lavoirs sur tout le hameau.

Remplacement de la boîte à lettres située sur le mur de l'abri bus par une boîte à lettres normalisée.

Les WC de l'ancienne école vont être démolis avec la reprise de la barrière.

Une ruine a été en partie démolie par les employés communaux, reste les bois à évacuer pour le respect de l'environnement.

Aménagement de l'entrée du gîte.

Entretien de la toiture de la chapelle Notre Dame de Pitié.

Entretien du chalet communal du plan du cuir.

Chalet de la Grande Bresse : entretien de ce refuge à prévoir.

La commission s'est rendu sur tous les lieux définis sur le courrier et en a pris connaissance, le conseil donne son accord pour faire ces travaux.